

QUEL DRAPEAU POUR LA 2^{ème} RÉPUBLIQUE ?

1.A

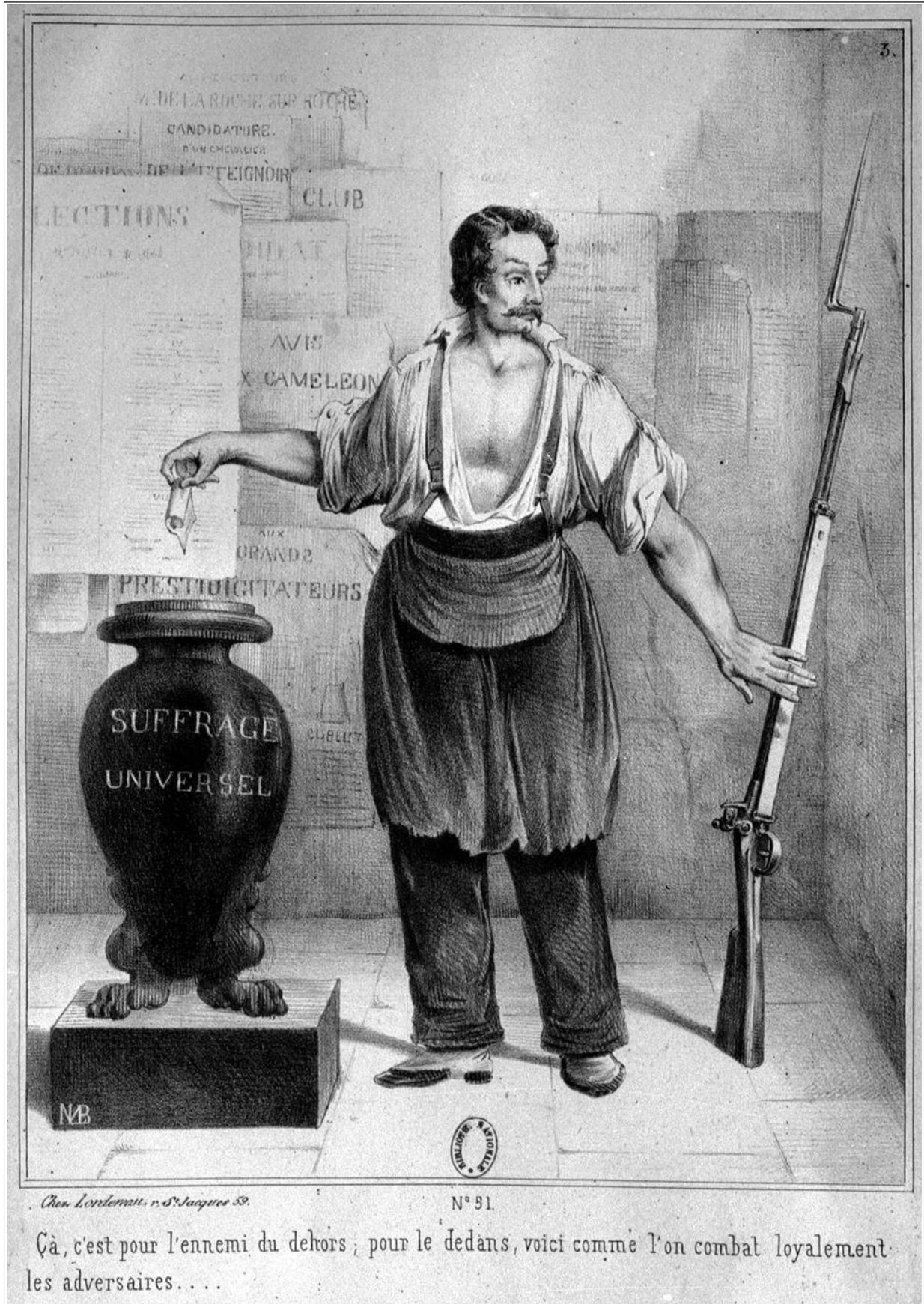


Henri Felix Emmanuel Philippoteaux : *Lamartine devant l'Hôtel de Ville de Paris le 25 février 1848 refuse le drapeau rouge* (0,275 x 0,63 m , printemps 1848 (?) , Paris, musée Carnavalet)

« (...) Ce drapeau rouge qu'on a pu élever quelquefois quand le sang coulait comme un épouvantail contre des ennemis qu'on doit abattre aussitôt après le combat en signification de réconciliation et de paix ! (...) Voulez-vous donc que le drapeau de votre république soit plus menaçant et plus sinistre que celui d'une ville bombardée ? » « Non, non, s'écrièrent quelques-uns des spectateurs, Lamartine a raison mes amis ne gardons pas ce drapeau d'effroi pour les citoyens ! - Si, si, s'écriaient les autres « c'est le nôtre. c'est celui du peuple, c'est celui avec lequel nous avons vaincu, pourquoi donc ne garderions-nous pas après la victoire le signe que nous avons teint de notre sang ? » « Citoyens », reprit Lamartine après avoir combattu par toutes les raisons les plus frappantes pour l'imagination du peuple le changement de drapeau et comme se repliant sur sa conscience personnelle pour dernière raison, intimidant ainsi le peuple qui l'aimait par la menace de sa retraite : « Citoyens vous pouvez faire violence au gouvernement. Vous pouvez lui commander de changer le drapeau de la nation et le nom de la France. Si vous êtes assez mal inspirés et assez obstinés dans votre erreur pour lui imposer une république de parti et un pavillon de terreur. Le gouvernement je le sais est aussi décidé que moi-même à mourir plutôt que de se déshonorer en vous obéissant, quant à moi jamais ma main ne signera ce décret ! Je repousserai jusqu'à la mort ce drapeau de sang, et vous devriez le répudier plus que moi ! car le drapeau rouge que vous nous rapportez n'a jamais fait que le tour du Champ-de-Mars traîné dans le sang du peuple en 91 et en 93, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec le nom, la gloire, et la liberté de la patrie ! » A ces derniers mots Lamartine interrompu par des cris d'enthousiasme presque unanimes tomba de la chaise qui lui servait de tribune dans les bras tendus de tous côtés vers lui ! La cause de la république nouvelle l'emportait sur les sanglants souvenirs qu'on voulait lui substituer. Un ébranlement général secondé par les gestes de Lamartine et par l'impulsion des bons citoyens fit refluer l'attroupement qui remplissait la salle jusque sur le palier du grand escalier aux cris de « Vive Lamartine ! Vive le drapeau tricolore ! » "

Alphonse de Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, 1849

LES ÉLECTIONS DU 23 AVRIL 1848 : LE VOTE OU LE FUSIL ?



L'urne et le fusil, gravure de M.L. Boisredon, avril 1848, Bnf.

L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE



L'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, décret du 27 avril 1848 par François-Auguste Biard (1849 - Château de Versailles- 261 x 391 cm)

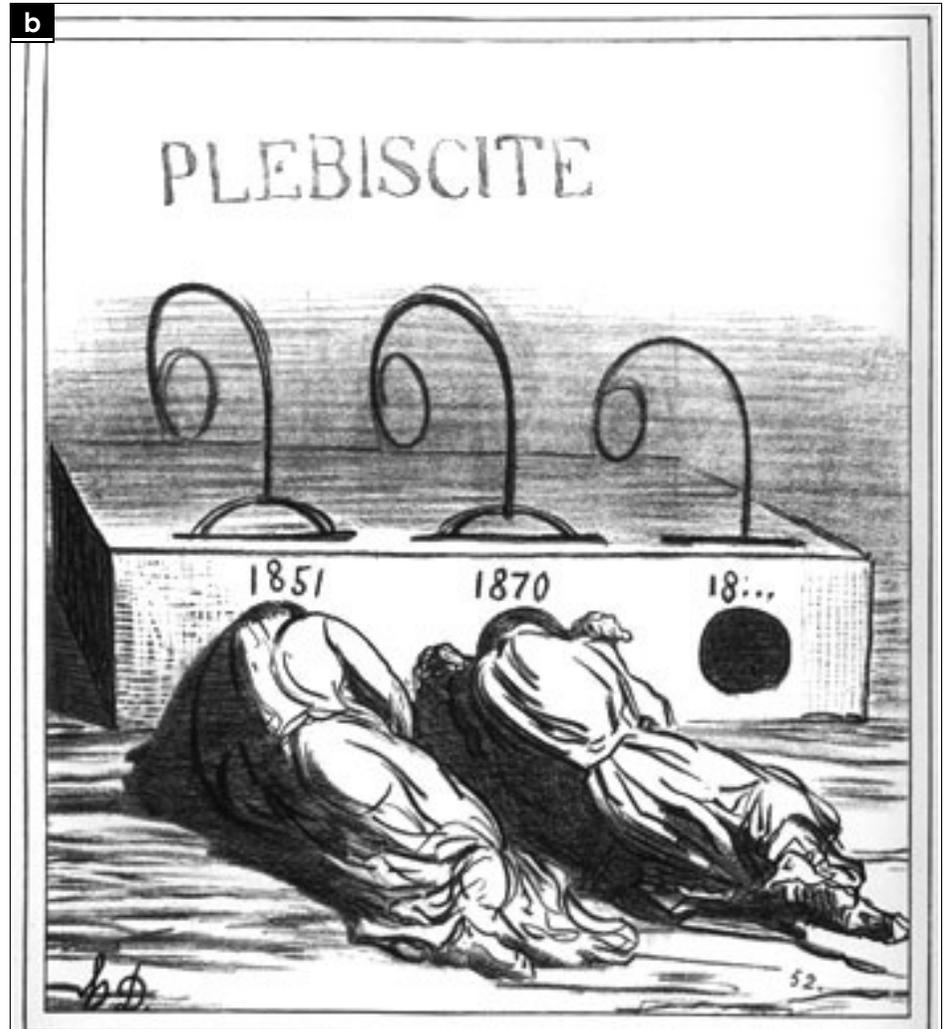
LE PLÉBISCITE : LE SECOND EMPIRE, UN EMPIRE DÉMOCRATIQUE ?



- M'sieur l'Maire, quoi donc que c'est qu'un bibiscite ?
- C'est un mot latin qui veut dire OUI

Honoré Daumier, Paru dans le *Charivari* du 30 avril 1870

© Bibliothèque de l'Assemblée nationale



« Avis aux amateurs » . .

Honoré Daumier, Paru dans le *Charivari* du 22 novembre 1871

© Bibliothèque de l'Assemblée nationale

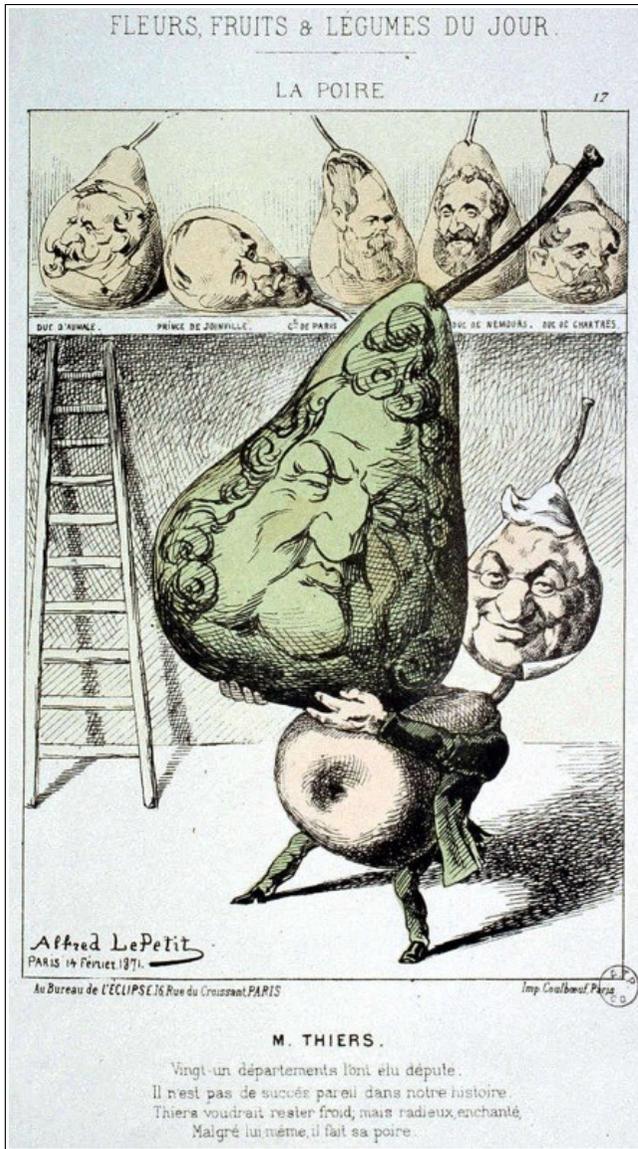
La Commune : vers une république sociale ?

Manifeste du Comité central des vingt arrondissements

- 1 Paris par la révolution du 18 mars , par l'effort spontané et courageux de sa Garde nationale , a reconquis son autonomie , c'est-à-dire le droit d'organiser sa force publique , sa police et son administration financière .
- 5 Au lendemain de la défaite sanglante et désastreuse que la France vient de subir , comme le châtimeur de soixante-dix ans d'empire , de monarchie , de réaction cléricale , parlementaire , autoritaire et centralisatrice , notre patrie se relève , ressuscite , commence une vie nouvelle et reprend la tradition des anciennes communes de la Révolution française , qui lui a donné la victoire , mérité le respect et la sympathie des nations dans le passé , et qui lui donnera l'indépendance , la richesse , la gloire pacifique et l'amour des peuples dans
- 10 l'avenir .
- Jamais heure ne fut plus solennelle . Cette révolution , que nos pères ont commencée avec tant d'abnégation et d'héroïsme par les artisans du Moyen Age , qui a coûté la vie à tant de héros glorieux ou obscurs , va se consommer sans lutte sanglante , par la toute-puissance de la volonté populaire qui se prononcera souverainement en déposant son bulletin dans l'urne .
- 15 Pour assurer le triomphe de l'idée révolutionnaire et communale dont nous poursuivons le pacifique accomplissement , il importe d'en déterminer les principes généraux et d'en formuler le programme que vos mandataires devront réaliser et défendre .
- La commune est la base de tout état politique , comme la famille est l'embryon des sociétés .
- 20 Elle doit être autonome , c'est-à-dire se gouverner et s'administrer elle-même suivant son génie particulier , ses traditions , ses besoins s'exister comme personne morale conservant dans le groupe politique , national et fédéral , son entière liberté , son caractère propre , sa souveraineté complète comme l'individu au milieu de la cité .
- Pour assurer le développement économique le plus large , l'indépendance et la sécurité nationale et territoriale , elle peut et doit s'associer , c'est-à-dire se fédérer avec les autres communes ou association de communes qui composent la nation . Elle a , pour la décider , les affinités de race , le langage , la situation géographique , la communauté de souvenirs , de relation et d'intérêts .
- 25 L'autonomie de la commune garantit au citoyen la liberté , l'ordre à la cité , et la fédération de toutes les communes augmente , par la réciprocité , la force , la richesse , les débouchés et les ressources de chacune d'elles , en la faisant profiter des efforts de toutes .
- C'est cette idée communale poursuivie depuis le XII^e siècle , affirmée par la morale , le droit et la science , qui vient de triompher le 18 mars 1871 .
- 30 Elle implique , comme force politique , la République , seule compatible avec la liberté et la souveraineté populaire .
- 35 La liberté la plus complète de parler , d'écrire , de se réunir et de s'associer .
- Le respect de l'individu et l'inviolabilité de sa pensée .
- La souveraineté du suffrage universel restant toujours maître de lui-même , et pouvant se convoquer et se manifester incessamment .
- 40 Le principe de l'élection appliqué à tous les fonctionnaires ou magistrats .
- 45 La responsabilité des mandataires , et , par conséquent , leur révocabilité permanente .
- Le mandat impératif , c'est-à-dire précisant et limitant le pouvoir et la mission du mandataire .
- En ce qui concerne Paris , ce mandat peut être ainsi déterminé :

50 55 60 65 70 75 80	<p>Réorganisation immédiate des districts de la cité suivant la situation industrielle et commerciale de chaque quartier .</p> <p>Autonomie de la Garde nationale , formée de tous les électeurs , nommant tous ses chefs et son état-major général , conservant l'organisation civile et fédérative représentée par le Comité central , et à laquelle la Révolution du 18 mars doit son triomphe .</p> <p>Suppression de la Préfecture de police . Surveillance de la cité exercée par la Garde nationale placée sous les ordres immédiats de la Commune .</p> <p>Suppression , quant à Paris , de l'armée permanente , aussi dangereuse pour la liberté civique qu'onéreuse pour l'économie social .</p> <p>Organisation financière qui permette à la ville de Paris de disposer entièrement et librement de son budget , sous réserve de sa part de contribuable d'après les services reçus .</p> <p>Suppression de toutes subventions favorisant les cultes , les théâtres ou la presse .</p> <p>Propagation de l'enseignement laïque intégral , professionnel , conciliant la liberté de conscience , les intérêts , les droits de l'enfant avec la liberté et les droits du père de famille .</p> <p>Ouverture immédiate d'une vaste enquête , établissant la responsabilité incombant aux hommes publics dans les désastres qui viennent d'accabler la France ; précisant la situation financière , commerciale et industrielle de la cité , le capital et les forces dont elle dispose , les ressources dont elle jouit , et fournissant les éléments d'une liquidation générale et amiable nécessaire à l'acquittement de l'arriéré et à la reconstitution du crédit .</p> <p>Organisation d'un système d'assurance communale contre les risques sociaux , y compris le chômage et la faillite .</p> <p>Recherche incessante et assidue des moyens les plus propres à fournir au producteur le capital , l'instrument de travail , les débouchés et le crédit , afin d'en finir pour toujours avec le salariat et l'horrible paupérisme , afin d'éviter à jamais le retour des revendications sanglantes et des guerres civiles qui en sont les conséquences fatales .</p> <p>Tel est le mandat que nous donnons , et que nous vous demandons , citoyens , de donner à vos élus . S'ils le remplissent comme ils doivent , avec intelligence et fidélité , Paris sera devenu par la Révolution radieuse et fraternelle du 18 mars , la cité la plus libre et la plus heureuse entre toutes les villes , non pas seulement la capitale de la France , mais la capital du monde .</p> <p>C'est à vous , citoyens , à consommer pacifiquement avec la fierté et le calme de la souveraineté , l'acte qui sera peut-être le plus grand que doive voir le siècle et qu'aura vu l'histoire , en allant déposer dans l'urne le bulletin de vote qui affirmera votre capacité , votre idéal , votre force .</p> <p>Pour , et par délégation du Comité des vingt arrondissements : PIERRE DENIS , DUPAS , LEFRANCAIS , EDOURD ROULLIER , JULES VALLES .</p> <p style="text-align: right;">publié par <i>Le Cri du Peuple</i> du lundi 27 mars 1871</p>
--	---

APRÈS L'EMPIRE ?



Doc. 6.a

Fleurs, fruits et légumes du jour - La poire - M. Thiers, d' Alfred LE PETIT (28 x 22 cm)
Lithographie publiée dans *l'Eclipse* le 14/02/1871

TEXTE INSCRIT :

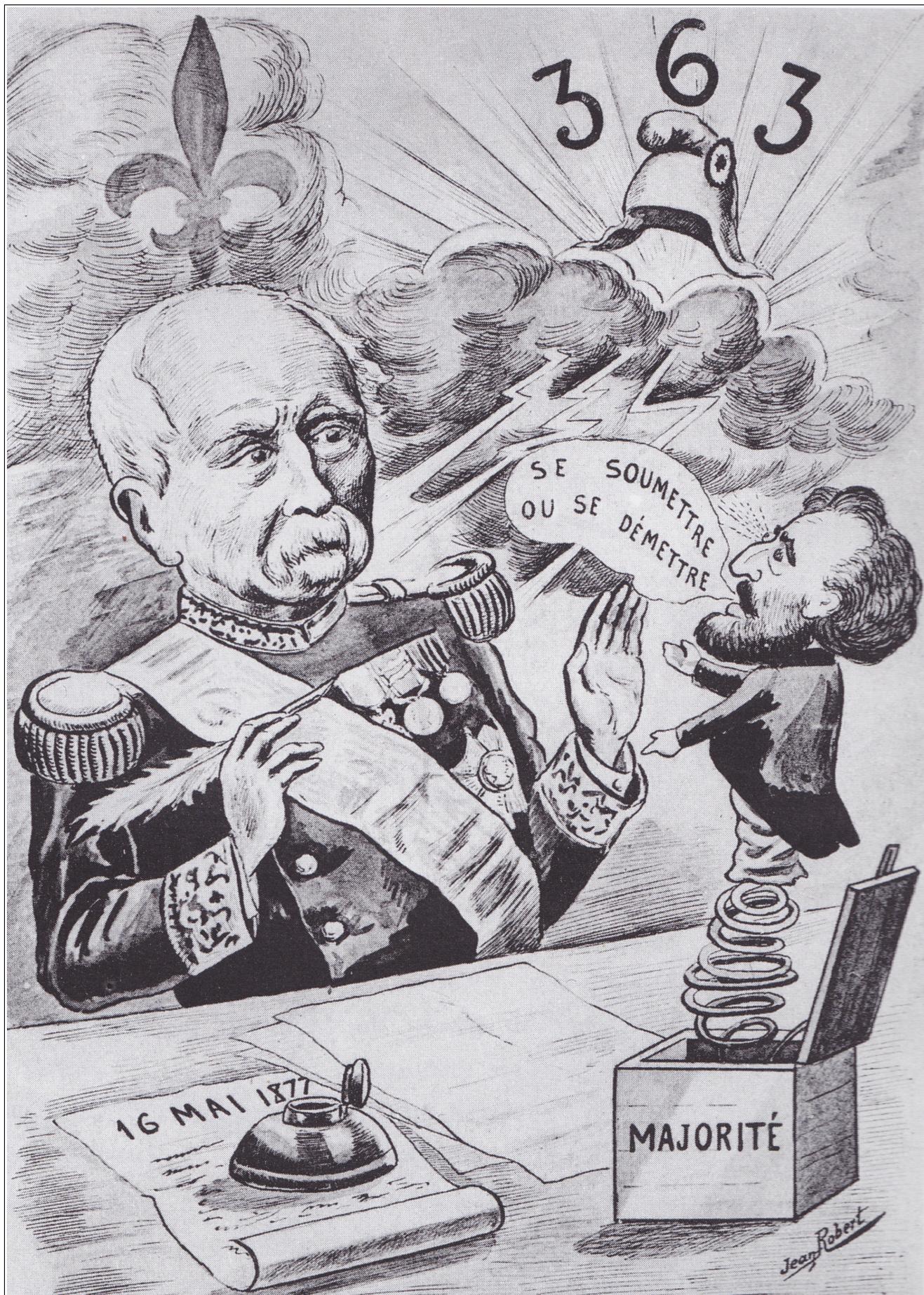
« Vingt et un départements
l'ont élu député.
Il n'est pas de succès pareil
dans notre histoire.
Thiers voudrait rester froid
mais radieux, enchanté,
malgré lui-même,
fait sa poire »



Doc. 6.b

Entre deux tabourets
Caricature d'Adolphe Thiers
parue dans *PUNCH* en 1872, journal satirique anglais

LA CRISE DE 1877 : SE SOUMETTRE OU SE DÉMETTRE



Lithographie d'après un dessin de Jean ROBERT diffusé en feuille volante, 1877

BOULANGER : L'HOMME PROVIDENTIEL DES ANTIPARLEMENTAIRES ?

LA BOMBE

Première année. — N° 18
ABONNEMENTS
UN AN 10 fr.
Ses mois 5

DI MANCHE 14 JUILLET 1889

Directeur : PAUL DE SÉMANT

Édition et Administration : 1, rue Mafes, Paris

Le Numéro : Quinze Centimes
Parait le Dimanche
LES ANNONCES SONT REÇUES
1, rue Mafes, 1, PARIS

LA PRISE DE LA BASTILLE, par PAUL DE SÉMANT



« Le général Boulanger à l'assaut de la Bastille parlementaire »
P. de SÉMANT in *la Bombe* du 14 juillet 1889, bnf

LE GÉNÉRAL : En avant, électeurs, en avant !

COMMÉMORER LE CENTENAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

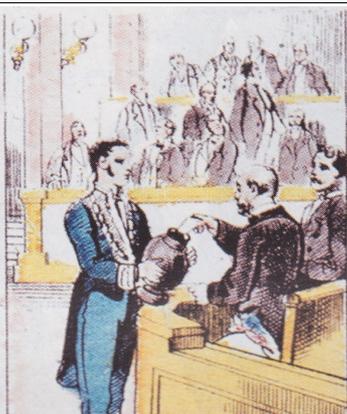


affiche réalisée par E. Pichot, 1892

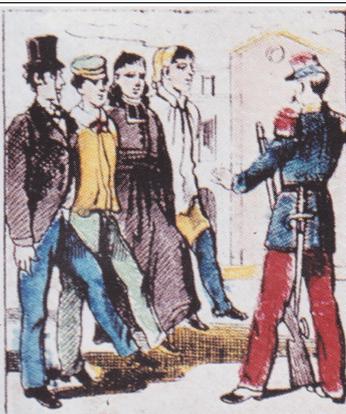
AFFICHE POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1881



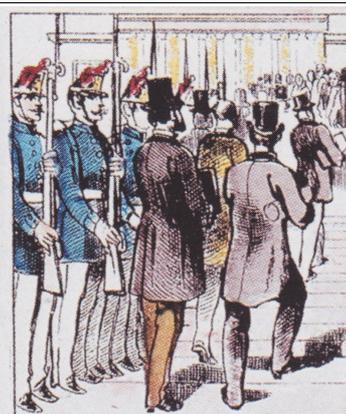
La République a d'abord libéré le territoire: chaque Français lui a apporté son obole et tous les peuples de la terre lui ont apporté leur **crédit**.



La République nous a donné la paix réelle, car c'est la chambre de nos Députés et non plus un seul homme qui peut déclarer la guerre.



Elle nous a donné l'Égalité de tous devant la Conscription: Bourgeois, Ouvriers, Instituteurs, Prêtres et Paysans, tous sont égaux à la caserne.



La République a rendu Paris au Parlement, et le Parlement à Paris.



Son effort de prédilection s'est porté sur les lois d'éducation nationale, le budget des Ecoles a été doublé, et l'instruction de tous assurée.



Pour la première fois le respect absolu de la liberté de Conscience dans l'École a été constitué par les lois, qu'il s'agisse du Prêtre, du Pasteur ou du Rabbín.



La liberté absolue de la Presse Républicaine a permis au plus humble village de connaître la vérité exacte sur les actes du Gouvernement.



Avec un soin jaloux, la République a réformé tout notre outillage militaire. La France aujourd'hui peut être tranquille. Elle n'attaquera jamais personne, mais elle ne craint plus qu'on l'attaque.



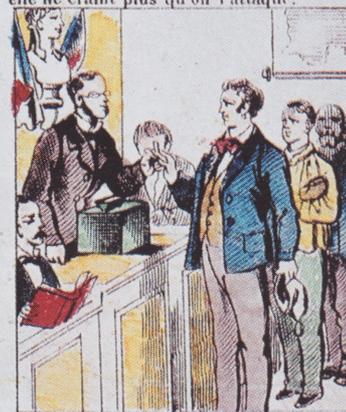
La situation de Retraite de tous les officiers et soldats a été améliorée: l'Armée sait que la République a pour elle une constante sollicitude.



Jamais les affaires n'ont été plus florissantes, qu'il s'agisse de l'Agriculture, du Commerce ou de l'Industrie, grâce à l'absolue sécurité politique dont le pays jouit.



Jamais l'épargne populaire n'avait atteint de pareilles proportions, signe certain de la prospérité publique.



Aussi, vis-à-vis de ces Résultats, Peuple Français! Va nommer tes nouveaux députés et vote solennellement pour la République!

Affiche pour les élections législatives de 1881

Du 21 août au 4 septembre 1881 ont lieu les premières élections législatives après la victoire républicaine des années 1877-1879. Elles vont permettre de mesurer l'adhésion des Français à l'œuvre entreprise par les républicains depuis 1879.

1905 : LA SÉPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT



Lithographie – Anonyme, 1905, Musée Jean Jaurès de Castres

LE PROGRAMME DU FRONT POPULAIRE



PÉTAIN, LA RÉVOLUTION NATIONALE : LA DÉMOCRATIE EN DANGER.



LE PROGRAMME DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE



Née de la volonté ardente des Français de refuser la défaite, la Résistance n'a pas d'autre raison d'être que la lutte quotidienne sans cesse intensifiée.

Cette mission de combat ne doit pas prendre fin à la Libération. Ce n'est, en effet, qu'en regroupant toutes ses forces autour des aspirations quasi unanimes de la Nation, que la France retrouvera son équilibre moral et social et redonnera au monde l'image de sa grandeur et la preuve de son unité.

Aussi les représentants des organisations de la Résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du CNR, délibérant en assemblée plénière le 15 mars 1944, ont-ils décidé de s'unir sur le programme suivant, qui comporte à la fois un plan d'action immédiate contre l'opresseur et les mesures destinées à instaurer, dès la Libération du territoire, un ordre social plus juste.

I. PLAN D'ACTION IMMÉDIATE

Les représentants des organisations de résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du CNR.

Expriment leur angoisse devant la destruction physique de la Nation que l'opresseur hitlérien poursuit avec l'aide des hommes de Vichy, par le pillage, par la suppression de toute production utile aux Français, (...)

Ils proclament leur volonté de délivrer la patrie en collaborant étroitement aux opérations militaires que l'armée française et les armées alliées (...)

Ainsi dans le combat se forgera une France plus pure et plus forte capable d'entreprendre au lendemain de la libération la plus grande oeuvre de reconstruction et de rénovation de la patrie.

II. MESURES À APPLIQUER DÈS LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

Unis quant au but à atteindre, unis quant aux moyens à mettre en oeuvre pour atteindre ce but qui est la libération rapide du territoire, les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques groupés au sein du CNR proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la libération :

1) Afin d'établir le gouvernement provisoire de la République formé par le général de Gaulle pour défendre l'indépendance politique et économique de la nation, rétablir la France dans sa puissance, dans sa grandeur et dans sa mission universelle ; (...)

4) Afin d'assurer :

- l'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel ;
- la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression ;
- la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'État, des puissances d'argent et des influences étrangères ;
- la liberté d'association, de réunion et de manifestation ;
- l'inviolabilité du domicile et le secret de la correspondance ;
- le respect de la personne humaine ;
- l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi ;

5) Afin de promouvoir les réformes indispensables :

a) Sur le plan économique :

- l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ;
- une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général (...)
- le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques ;
- le développement et le soutien des coopératives de production, d'achats et de ventes, agricoles et artisanales ;
- le droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie.

b) Sur le plan social :

- le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail ;
- un rajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ;
- la garantie du pouvoir d'achat national pour une politique tendant à une stabilité de la monnaie ;
- la reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale ;
- un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ;
- la sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauchage et de licenciement, le rétablissement des délégués d'atelier ;
- l'élévation et la sécurité du niveau de vie des travailleurs de la terre par une politique de prix agricoles rémunérateurs, améliorant et généralisant l'expérience de l'Office du blé, par une législation sociale accordant aux salariés agricoles les mêmes droits qu'aux salariés de l'industrie, par un système d'assurance contre les calamités agricoles, par l'établissement d'un juste statut du fermage et du métayage, par des facilités d'accession à la propriété pour les jeunes familles paysannes et par la réalisation d'un plan d'équipement rural ;
- une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ;
- le dédommagement des sinistrés et des allocations et pensions pour les victimes de la terreur fasciste.

c) Une extension des droits politiques, sociaux et économiques des populations indigènes et coloniales.

d) La possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée,

quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires.

Ainsi sera fondée une République nouvelle qui balayera le régime de basse réaction instauré par Vichy et qui rendra aux institutions démocratiques et populaires l'efficacité que leur avaient fait perdre les entreprises de corruption et de trahison qui ont précédé la capitulation.

Ainsi sera rendue possible une démocratie qui unisse au contrôle effectif exercé par les élus du peuple la continuité de l'action gouvernementale. (...)

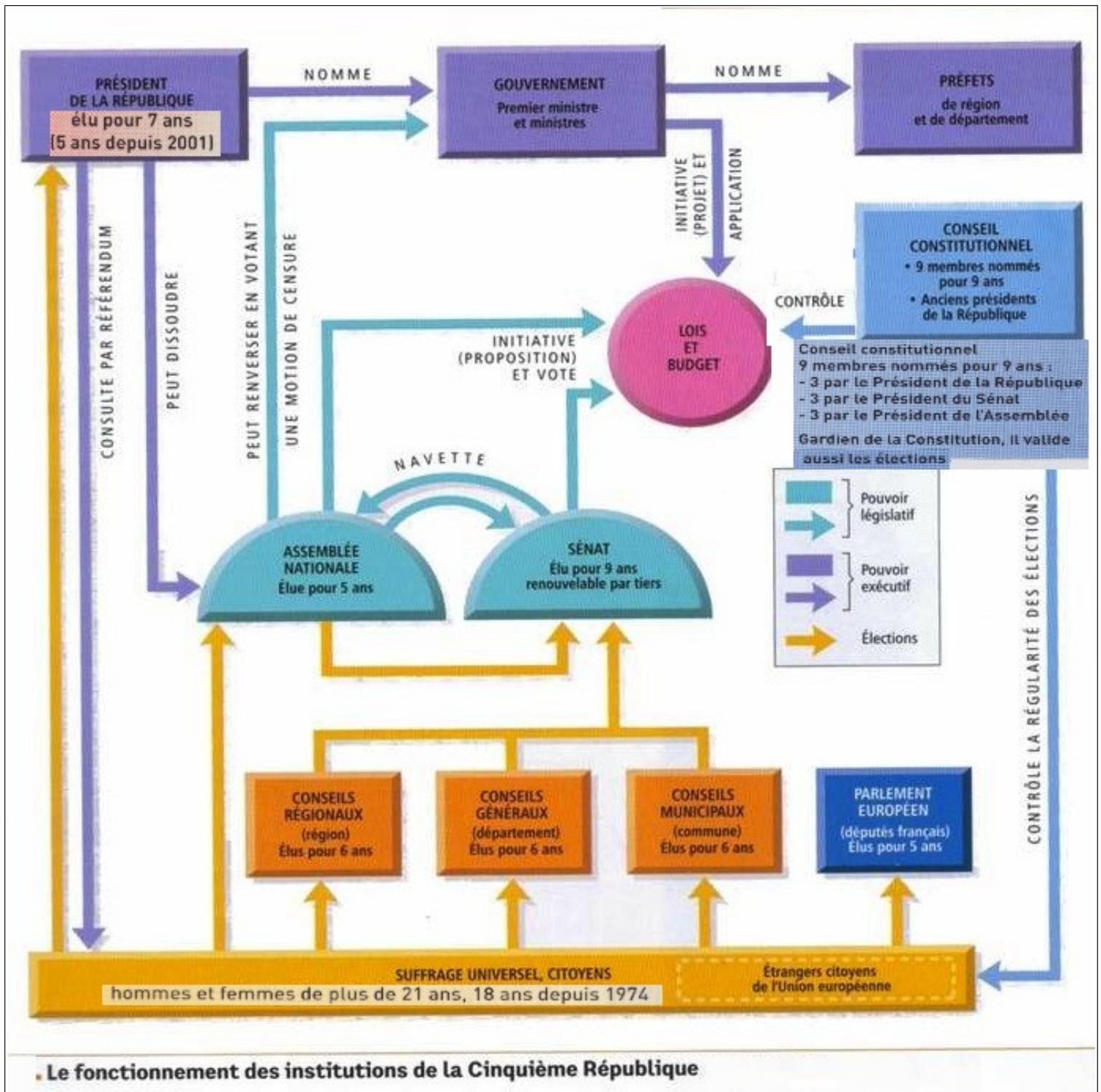
En avant pour le combat, en avant pour la victoire afin que VIVE LA FRANCE !

(Extrait du) Discours de Bayeux (16 juin 1946)

- 1 Dans notre Normandie, glorieuse et mutilée, Bayeux et ses environs furent témoins d'un des plus
grands événements de l'Histoire. (...) C'est ici que, quatre années après le désastre initial de la
France et des Alliés, débuta la victoire finale des Alliés et de la France. C'est ici que l'effort de ceux
5 qui n'avaient jamais cédé et autour desquels s'étaient, à partir du 18 juin 1940, rassemblé l'instinct
national et reformée la puissance française tira des événements sa décisive justification.
- En même temps, c'est ici que sur le sol des ancêtres réapparut **l'État**; l'État légitime, parce qu'il
reposait sur l'intérêt et le sentiment de la nation; l'État dont la souveraineté réelle avait été
transportée du côté de la guerre, de la liberté et de la victoire, tandis que la certitude n'en conservait
10 que l'apparence; l'État sauvegardé dans ses droits, sa dignité, son autorité (...) préservé des
ingérences de l'étranger; l'État capable de rétablir autour de lui l'unité nationale et l'unité impériale
(...).
- Si cette grande œuvre fut réalisée en dehors du cadre antérieur de nos institutions, c'est parce que
celles-ci n'avaient pas répondu aux nécessités nationales et qu'elles avaient, d'elles-mêmes,
abdiqué dans la tourmente. Le salut devait venir d'ailleurs. Il vint, d'abord, d'une **élite**, spontanément
jaillie des profondeurs de la nation et qui, bien au-dessus de toute préoccupation de parti ou de
15 classe, se dévoua au combat pour la libération, la grandeur et la rénovation de la France. (...)
- Elle n'y eût point, cependant, réussi sans l'assentiment de l'immense **masse** française. Celle-ci, en
effet, dans sa volonté instinctive de survivre et de triompher, n'avait jamais vu dans le désastre de
1940 qu'une péripétie de la guerre mondiale où la France servait d'avant-garde. Si beaucoup se
20 plièrent, par force, aux circonstances, le nombre de ceux qui les acceptèrent dans leur esprit et
dans leur cœur fut littéralement infime.(...)
- Une fois assuré le salut de l'État, dans la victoire remportée et l'unité nationale maintenue, la tâche
par-dessus tout urgente et essentielle était l'établissement des nouvelles institutions françaises. (...)
- Cependant, la nation et l'Union Française attendent encore une **Constitution** qui soit faite pour
25 elles et qu'elles aient pu joyeusement approuver. (...)
- Au cours d'une période de temps qui ne dépasse pas deux fois la vie d'un homme, la France fut
envahie sept fois et a pratiqué treize régimes, car tout se tient dans les malheurs d'un peuple. Tant
de secousses ont accumulé dans notre vie publique des poisons dont s'intoxique notre vieille
propension gauloise aux divisions et aux querelles.
- Les épreuves inouïes que nous venons de traverser n'ont fait, naturellement, qu'aggraver cet état de
30 choses (...). la rivalité des partis revêt chez nous un caractère fondamental, qui met toujours tout en
question et sous lequel s'estompent trop souvent les intérêts supérieurs du pays. Il y a là un fait
patent, qui tient au tempérament national, aux péripéties de l'Histoire et aux ébranlements du
présent, mais dont il est indispensable à l'avenir du pays et de la démocratie que nos institutions
tiennent compte et se gardent, afin de préserver le crédit des lois, la cohésion des gouvernements,
35 l'efficiencence des administrations, le prestige et l'autorité de l'État .
- C'est qu'en effet, le trouble dans l'État a pour conséquence inéluctable la désaffection des citoyens
à l'égard des **institutions**. Il suffit alors d'une occasion pour faire apparaître la menace de la
dictature. D'autant plus que l'organisation en quelque sorte mécanique de la société moderne rend
chaque jour plus nécessaires et plus désirés le bon ordre dans la direction et le fonctionnement
régulier des rouages. Comment et pourquoi donc ont fini chez nous la Ire, la IIème, la IIIème
40 Républiques ? (...). L'édifice grandiose s'écroule dans le malheur et dans le sang. La nation se
retrouve rompue, plus bas qu'elle n'était avant que l'aventure commençât.

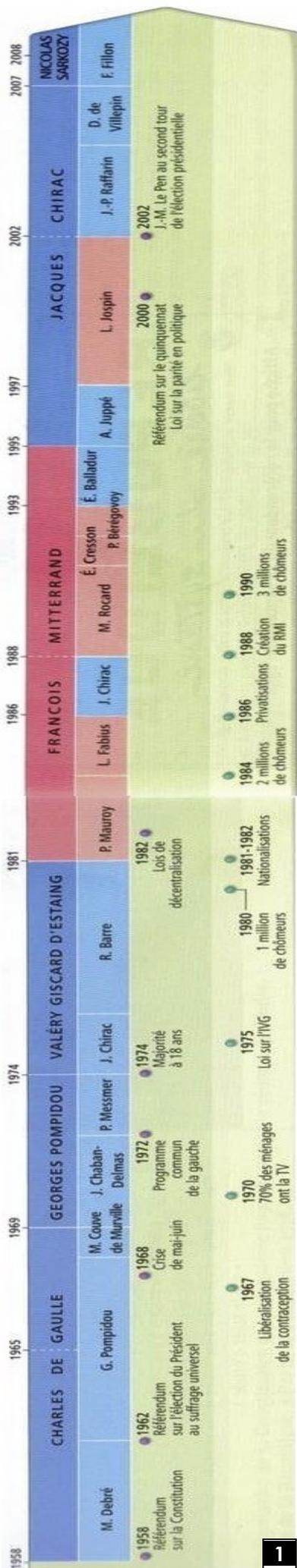
45	<p>Il suffit d'évoquer cela pour comprendre à quel point il est nécessaire que nos institutions démocratiques nouvelles compensent, par elles-mêmes, les effets de notre perpétuelle effervescence politique. Il y a là, au surplus, pour nous une question de vie ou de mort (...). Tous les principes et toutes les expériences exigent que les pouvoirs publics : législatif, exécutif, judiciaire, soient nettement séparés et fortement équilibrés et, qu'au-dessus des contingences politiques, soit établi un arbitrage national qui fasse valoir la continuité au milieu des combinaisons.</p>
50	<p>Il est clair et il est entendu que le vote définitif des lois et des budgets revient à une Assemblée élue au suffrage universel et direct. Mais le premier mouvement d'une telle Assemblée ne comporte pas nécessairement une clairvoyance et une sérénité entières. Il faut donc attribuer à une deuxième Assemblée, élue et composée d'une autre manière, la fonction d'examiner publiquement ce que la première a pris en considération, de formuler des amendements, de proposer des projets.</p>
55	<p>Tout nous conduit donc à instituer une deuxième Chambre dont, pour l'essentiel, nos Conseils généraux et municipaux éliront les membres. Cette Chambre complétera la première en l'amenant, s'il y a lieu, soit à réviser ses propres projets, soit à en examiner d'autres, et en faisant valoir dans la confection des lois ce facteur d'ordre administratif qu'un collège purement politique a forcément tendance à négliger. (...)</p>
60	<p>Du Parlement, composé de deux Chambres et exerçant le pouvoir législatif, il va de soi que le pouvoir exécutif ne saurait procéder, sous peine d'aboutir à cette confusion des pouvoirs dans laquelle le Gouvernement ne serait bientôt plus rien qu'un assemblage de délégations.(...) En vérité, l'unité, la cohésion, la discipline intérieure du Gouvernement de la France doivent être des choses sacrées, sous peine de voir rapidement la direction même du pays impuissante et disqualifiée. Or, comment cette unité, cette cohésion, cette discipline, seraient-elles maintenues à la</p>
65	<p>longue si le pouvoir exécutif émanait de l'autre pouvoir auquel il doit faire équilibre, et si chacun des membres du Gouvernement, lequel est collectivement responsable devant la représentation nationale tout entière, n'était, à son poste, que le mandataire d'un parti ?</p>
70	<p>C'est donc du chef de l'État, placé au-dessus des partis, élu par un collège qui englobe le Parlement mais beaucoup plus large et composé de manière à faire de lui le Président de l'Union Française en même temps que celui de la République, que doit procéder le pouvoir exécutif. Au chef de l'État la charge d'accorder l'intérêt général quant au choix des hommes avec l'orientation qui se dégage du Parlement. À lui la mission de nommer les ministres et, d'abord, bien entendu, le Premier, qui devra diriger la politique et le travail du Gouvernement. Au chef de l'État la fonction de promulguer les lois et de prendre les décrets, car c'est envers l'État tout entier que ceux-ci et celles-</p>
75	<p>là engagent les citoyens. À lui la tâche de présider les Conseils du Gouvernement et d'y exercer cette influence de la continuité dont une nation ne se passe pas. À lui l'attribution de servir d'arbitre au-dessus des contingences politiques, soit normalement par le conseil, soit, dans les moments de grave confusion, en invitant le pays à faire connaître par des élections sa décision souveraine. À lui, s'il devait arriver que la patrie fût en péril, le devoir d'être le garant de l'indépendance nationale et des traités conclus par la France.</p>
80	<p>Des Grecs, jadis, demandaient au sage Solon : « Quelle est la meilleure Constitution ? » Il répondait : « Dites-moi, d'abord, pour quel peuple et à quelle époque ? » Aujourd'hui, c'est du peuple français et des peuples de l'Union française qu'il s'agit, et à une époque bien dure et bien dangereuse ! Prenons-nous tels que nous sommes. Prenons le siècle comme il est. Nous avons à mener à bien, malgré d'immenses difficultés, une rénovation profonde qui conduise chaque homme et chaque femme de chez nous à plus d'aisance, de sécurité, de joie, et qui nous fasse plus nombreux, plus puissants, plus fraternels. (...)</p>

INSTITUTIONS & PRATIQUES INSTITUTIONNELLES SOUS LA VE RÉPUBLIQUE

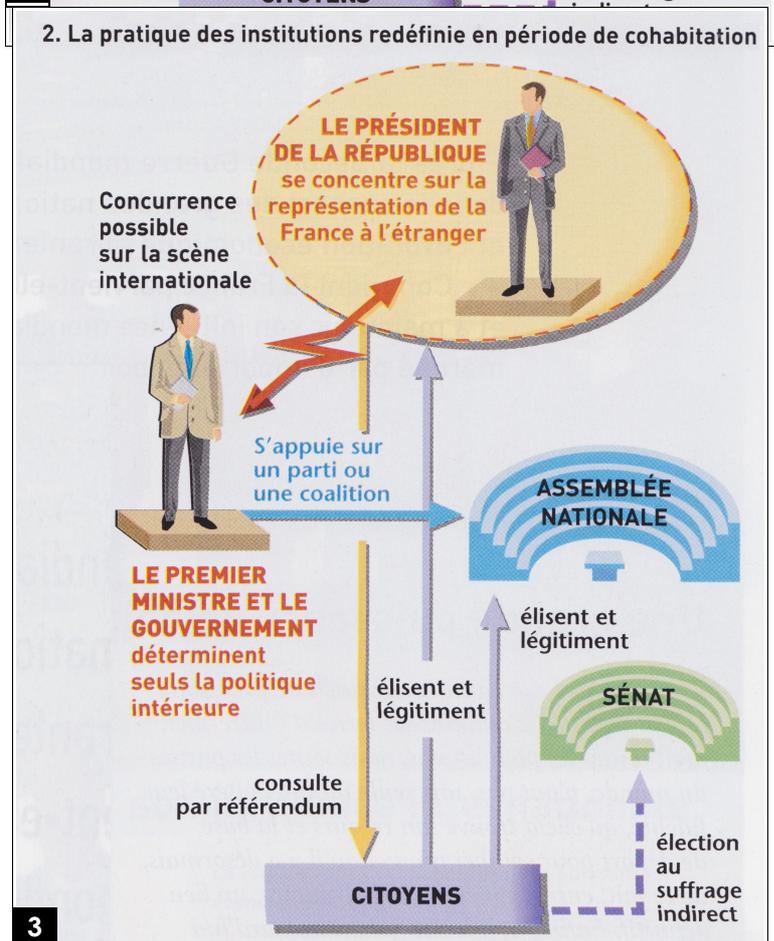
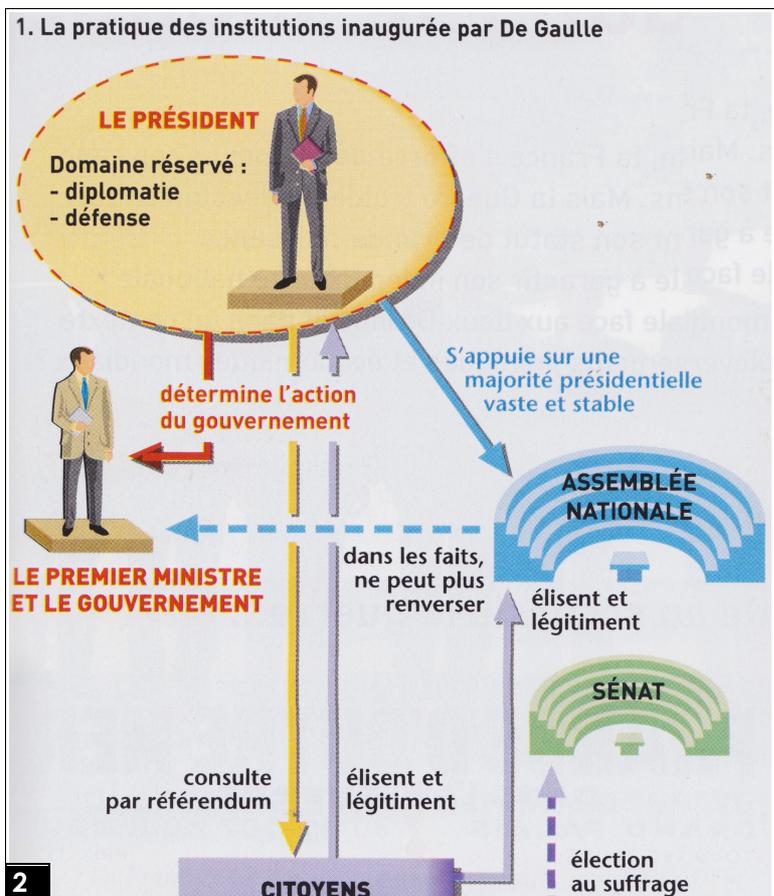


Le fonctionnement des institutions de la Cinquième République

PRATIQUES INSTITUTIONNELLES SOUS LA VE RÉPUBLIQUE



1



3